

ENCYCLOPÉDIE  
DU  
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

—○○—  
TOME NEUVIÈME.  
—○○—

PARIS,

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE,

RUE JACOB, 29.

—  
1846

pour la première fois de l'artillerie, dont les effets, quelque bornés et imparfaits qu'ils fussent, ne laissèrent pas de contribuer beaucoup à jeter le désordre et l'épouvante dans les rangs français.

**CREDESCENCE**, formé de *credentia*, mot de la basse latinité; en italien *credenza*, petite table; support fixé à côté de l'angle droit de l'autel, sur lequel on pose le bassin contenant les burettes et les petits ornements servant à certaines cérémonies.—Ce mot signifie également *buffet*, *cabinet* (*cella cibaria*), où l'on renferme les objets destinés au service de la salle à manger: de là le nom de *credencier*, donné quelquefois au chef d'office dans les grandes maisons.

**CRÉDIT** (*accept. div. et écon. polit.*).—Les diverses acceptions de ce mot offrent toujours un sens analogue à son étymologie; elles se rapportent à une pensée, à un jugement, à un acte, à une opération ayant pour base la croyance ou la foi que l'on a en quelqu'un. Une position sociale garantie par les lois, une conviction amenée par une conduite loyale et régulière, le prestige d'une intelligence supérieure, une sympathie naturelle ou même une prévention aveugle, peuvent devenir des sources de crédit; ainsi on veut exprimer l'ascendant que l'on a sur une personne en disant que l'on *jouit d'un grand crédit* auprès d'elle; on *prête son crédit* lorsqu'on se rend garant pour quelqu'un afin de l'aider à obtenir un emprunt; un banquier donne une *lettre de crédit* lorsqu'il mande à un de ses correspondants de fournir une somme au porteur de la missive. Les mots *crédit*, *débit*, inscrits vis-à-vis dans les livres d'une maison de commerce, indiquent respectivement ce qui lui est dû et ce qu'elle doit; c'est encore, sous ce double rapport, l'expression d'un acte de confiance, puisqu'il s'agit d'un délai consenti pour le paiement de marchandises livrées sur la foi que le prix en serait acquitté aux échéances et dans les termes convenus. De même, dans l'administration de l'Etat, on *ouvre des crédits* aux ministres lorsqu'on met à leur disposition une somme pour être employée dans un but d'utilité publique; on *leur ouvre des crédits supplémentaires* lorsque l'emploi de nouveaux fonds dans le même but devient indispensable avant la formation d'un nouveau budget, et des *crédits extraordinaires* lorsque des circonstances imprévues viennent créer des besoins qu'il était impossible de

prévoir. — Le crédit dont jouit une personne en vue de ses bonnes qualités morales est désigné sous le nom de *crédit personnel*; le crédit qui lui est accordé, principalement en vue des capitaux meubles ou immeubles, des rentes ou des revenus considérables qu'elle possède, s'appelle *crédit réel*. Ces deux éléments de confiance sont les fondements les plus solides de tout établissement de crédit, soit dans les rapports de particulier à particulier, soit dans les rapports de peuple à gouvernement, ou de nation à nation; mais on doit distinguer le *crédit privé*, où il est exclusivement question d'intérêts individuels ou d'intérêts de famille, du *crédit public*, où il s'agit d'un intérêt national et de l'ordre économique de la société. On voit que ce mot, *crédit public*, dans sa signification la plus étendue, admet encore deux grandes divisions: le *crédit général* résultant de la masse de tous les crédits particuliers, considérés dans leur ensemble et dans leur liaison avec un bonheur ou un intérêt commun, et le *crédit public* proprement dit, ayant trait aux opérations des gouvernements et au degré de confiance qu'elles peuvent inspirer aux peuples gouvernés. Sous ce double rapport, l'importance du crédit augmente à mesure que la sphère active de l'industrie, du commerce et de la navigation s'étend à l'intérieur et à l'extérieur des Etats civilisés. Le crédit général ne pouvait avoir, chez les anciens, ni la même étendue, ni, par conséquent, la même importance que chez les modernes; il ne pouvait pas acquérir, dans une société politique où le travail, et particulièrement le travail des manufactures, était le partage des esclaves, le même caractère qu'au milieu d'une société qui repousse l'esclavage et qui ne peut prospérer que par le développement d'une libre industrie. Il ne faut donc pas s'étonner que les peuples de l'antiquité n'aient pas connu les lettres de change et les établissements de crédit, qui ne leur étaient pas nécessaires, et qui, par la force même des choses, ont dû s'introduire chez nous, se développer et se multiplier en suivant les progrès de notre civilisation. Le crédit, tel qu'on le comprend aujourd'hui, ne pouvait pas exister au berceau des nations de l'Europe moderne, lorsque tout était encore confusion et désordre; et ces emprunts, ces dépenses, ces approvisionnements forcés que les seigneurs imposèrent ensuite à leurs vassaux ont été qualifiés très-improprement

de *crédits* (*voy.* les mots FÉODALITÉ, DROITS SEIGNEURIAUX). On sait quelles furent plus tard les aberrations des gouvernements : on altéra la valeur des monnaies, on livra la perception des impôts à des fermiers avides qui rançonnaient également les peuples et les princes, on vendit les charges de l'État, on trompa le public par des loteries ; on eût dit que l'on cherchait à étouffer le crédit à sa naissance même ; il en résulta une grande révolution. Après de violentes secousses inévitables, la paix étant rendue à l'Europe en 1815, on vit surgir un nouvel ordre de choses. On chercha à favoriser partout l'accroissement de la richesse nationale, à rétablir la confiance par une régularité et une publicité jusqu'alors inconnues dans les affaires de l'administration publique. De nouvelles inventions vinrent contribuer à une augmentation indéfinie des produits du travail humain, et ouvrir en même temps des débouchés proportionnés à ce surcroît de production, en effaçant, pour ainsi dire, les distances entre les points les plus éloignés du globe, et en rapprochant tous les peuples par des moyens de communication tellement prompts et rapides, qu'ils semblent tenir du prodige. Dans ces circonstances, l'esprit d'association est venu donner au crédit un nouveau développement, mais il l'a exposé à de nouveaux dangers d'autant plus graves, qu'ils menacent de près l'existence même des classes les plus nombreuses du peuple.

Le crédit est un des phénomènes économiques les plus remarquables par leur étroite liaison avec l'ordre moral. Cette considération nous paraît de nature à fixer sérieusement l'attention des écrivains qui traitent ce sujet, et plus encore de tous ceux qui sont appelés à fonder, à diriger ou à surveiller des établissements de crédit. Un crédit solidement établi est l'expression d'une confiance qui a pour fondement l'opinion générale, et l'opinion générale est le résultat de l'éducation, des idées, des mœurs du temps. On a fait observer, avec raison, qu'en fait de crédit les sûretés réelles et personnelles ne font pas toujours sur l'esprit des hommes une impression proportionnée à leur étendue. On les méconnaît où elles sont, on les suppose où elles ne sont pas. Il en est de même par rapport aux grandes opérations de commerce. Les notions erronées sur l'efficacité du numéraire ne sont pas moins dangereuses ; elles en arrêtent, elles en accélèrent inop-

portunément la circulation ; elles en déterminent souvent un emploi contraire aux intérêts de la société, et préjudiciable, en dernière analyse, aux capitalistes eux-mêmes. Lorsque ces faux jugements se multiplient, les bases du crédit sont sensiblement altérées ou même renversées. Ceux qui auraient besoin d'être aidés et qui, par leurs qualités morales, présenteraient de suffisantes garanties de solvabilité, se trouvant privés de tout secours, deviennent insolubles ; ceux qui n'ont en vue que des spéculations trompeuses n'obtiennent du crédit que pour en tarir la source. Aujourd'hui, plus que jamais, il est donc indispensable que les gouvernements et les hommes les plus marquants par leurs connaissances, par leur expérience, par leur position sociale viennent éclairer les peuples et fixer l'opinion publique sur les vrais principes du crédit, et sur l'étendue qu'il convient de lui donner proportionnellement aux nécessités de l'époque. — Nous n'avons pas ici à énumérer les moyens divers par lesquels le crédit se propage, les lettres de change, les billets à ordre, les compagnies qui se forment par actions, les banques (*voy.* ces mots et notamment les mots BANQUE, BANQUE DE FRANCE). Par ces moyens, un papier-monnaie circule rapidement de main en main, et les échanges peuvent se multiplier dans une proportion beaucoup plus grande que si tous les paiements devaient se faire en espèces. La quantité d'argent monnayé, nécessaire à opérer dans un certain temps un nombre d'échanges donné, peut être calculée en raison inverse de la rapidité de la circulation. Il faut néanmoins toujours remonter au principe, et la rapidité de la circulation est en raison directe de la confiance accordée au papier circulant ; elle ne saurait d'ailleurs dépasser, sans de graves inconvénients, une certaine mesure, et lorsque le papier augmente, sans qu'il y ait augmentation dans les échanges, il en résulte une hausse artificielle dans le prix des denrées, et par conséquent un dérangement dans l'ordre du travail et dans l'économie ordinaire de l'Etat. On dit que le crédit s'élève lorsque les actions d'une compagnie, les billets d'une banque sont généralement reçus et vendus au-dessus du pair, c'est-à-dire de leur fixation primitive ; qu'il s'abaisse, lorsque c'est le contraire. La fréquence de ces oscillations est à la fois la cause et l'effet d'un agiotage qui porte le trouble dans le

commerce et dans les fortunes privées. — Les gouvernements, quelle que soit leur forme, ont dans leurs mains le crédit public proprement dit. Dans les Etats mêmes où les garanties offertes par un bon système de publicité n'existent pas, la manière dont les hommes qui sont au pouvoir administrent les fonds qui leur sont confiés se manifeste dans la marche même de l'administration, et, lorsque tous les pouvoirs se concentrent en un seul, c'est sur lui que retombe le jugement du public. Le *discrédit du roi*, dit Melon dans son *Essai politique sur le commerce*, en parlant des dernières années du règne de Louis XIV, entraîna le *discrédit général*. Il y eut alors, il est vrai, des abus, des désordres et des causes de discrédit qui ne peuvent plus se reproduire aujourd'hui. Cependant, plus les lumières sont répandues parmi les classes du peuple, plus l'industrie et le commerce prennent d'extension, plus la nécessité de nombreux travaux d'utilité générale se fait sentir, plus il faut de connaissances, plus de probité, plus d'habileté et de prévoyance pour bien diriger les affaires publiques, pour maintenir le crédit, c'est-à-dire la confiance des peuples dans leurs chefs; d'ailleurs les obligations déjà contractées, les émissions de rentes, les emprunts rendent cette tâche d'autant plus délicate et plus difficile à remplir que presque tous les Etats se trouvent fortement engagés dans cette voie, et sont actuellement sous le poids d'une énorme dette publique (*voy. DETTE PUBLIQUE*). — Mais ce n'est pas tout, il s'agit de déterminer jusqu'à quel point les gouvernements sont appelés à exercer une influence sur les grands établissements de crédit en général. Trois systèmes sont en présence, celui d'une entière liberté, un système restrictif, un système privilégié. Le premier n'a guère été mis en pratique jusqu'ici que par un Etat de nouvelle formation dans l'Amérique du Nord; les deux autres sont suivis chez les nations européennes où les différentes compagnies d'assurance et toutes les entreprises qui se forment par associations et par actions doivent être autorisées, leurs statuts approuvés, leurs opérations surveillées. On remarque dans chaque pays une banque jouissant du privilège d'émettre des billets au porteur remboursables, à vue et sans perte; le gouvernement lui prête son appui et en est aidé lui-même à son tour. Une banque ainsi privilégiée ne saurait se dégager de l'esprit

commercial des temps et des lieux où elle se trouve constituée, c'est-à-dire d'une forte tendance à réaliser pour son propre compte les plus grands profits possibles; d'un autre côté, les intentions dans lesquelles elle a été conçue semblent lui donner le caractère d'une institution publique ayant, avant tout, pour but de fortifier le crédit lorsque le besoin s'en fait sentir. Cependant, si elle maintenait exclusivement et constamment ce caractère, elle pourrait évidemment devenir la charge la plus onéreuse qui fut jamais pour un Etat; si elle en était dépouillée, elle rentrerait dans la catégorie des entreprises purement commerciales; son privilège serait sans avantage et sans but dans les temps ordinaires, et dans les temps difficiles ce serait un malheur de plus.

Il est généralement reconnu que plus l'intérêt de l'argent est élevé, plus il importe de prévenir les crises et les inégalités dans la marche du crédit: c'est donc particulièrement dans les circonstances où le crédit général se restreint, quel qu'en soit le motif, au-dessous des besoins du commerce, que la banque privilégiée devrait en élargir la base; mais ceci est incompatible avec son esprit commercial. On pourrait donc la considérer comme un établissement de nature mixte; mais il reste à expliquer comment peut s'opérer la fusion des deux éléments contraires qu'elle renferme en elle-même; comment elle peut faire, en même temps et avec avantage pour le commerce, deux mouvements en sens opposé. Comment peut-elle, par exemple, rétrécir par une élévation quelconque la sphère du crédit, et l'élargir, d'autre part, par une émission de billets d'une moindre somme que celle primitivement fixée par ses statuts? D'ailleurs, la proportion des billets émis ou à émettre au capital réel n'est pas facile à déterminer d'une manière absolue; et, alors même qu'elle est déterminée de droit, il suffit d'un événement imprévu pour qu'elle soit altérée dans le fait. — Quant à la surveillance, il n'est pas facile non plus de décider jusqu'à quel degré elle peut et doit être exercée. Le gouvernement, par la création d'une banque privilégiée, se charge d'une grave responsabilité réelle, et en prenant sur lui de surveiller les opérations des autres établissements il se charge d'une responsabilité morale dont on n'a peut-être pas assez apprécié les conséquences. Lorsqu'un établissement fait défaut, malgré la surveil-

lance dont il a été l'objet, la perte de crédit et de confiance est proportionnellement plus grande que si la surveillance n'avait pas eu lieu; elle s'étend jusqu'au gouvernement lui-même. Les grandes entreprises de travaux publics, livrées aujourd'hui à la spéculation des compagnies, deviennent une nouvelle cause d'alarme; des fonds très-considérables sont détournés du commerce, et le crédit en est sensiblement affecté. — Les Etats-Unis ont vu, il est vrai, chez eux le crédit général exposé à de rudes épreuves; mais doit-on l'attribuer au système de liberté qu'ils ont adopté? D'ailleurs, le crédit n'est-il pas atteint d'une manière également déplorable là où règnent les restrictions et les privilèges? Ce serait un ouvrage intéressant que l'histoire de toutes les compagnies, banques et autres établissements privilégiés depuis que l'usage en a été introduit chez les nations modernes jusqu'à nos jours; elle servirait à mieux faire connaître certaines institutions des temps passés, que l'on n'a jugées que d'après leur nom et qui méritent d'être étudiées; on pourrait y puiser d'utiles leçons. — Lorsqu'on réfléchit sur la nature du crédit, on voit se soulever une foule de questions qui tiennent, sans doute, aux grands principes de l'économie politique, mais qui n'en sont pas moins des questions éminemment nationales et qui peuvent être différemment résolues dans des circonstances données, selon la différente position de chaque pays. Il est cependant une remarque importante qu'il ne faut pas perdre de vue: c'est qu'en fait de crédit, à mesure que les relations de peuple à peuple se développent et se multiplient, il en résulte une espèce de solidarité universelle. Le crédit ne saurait éprouver, en général, des secousses dans une contrée que le contre-coup n'en soit senti dans les autres Etats. On se souvient des funestes effets produits, il y a quelques années, par la crise commerciale américaine sur les marchés de l'Europe, et ce qui se passe en ce moment sous nos yeux est plus frappant encore. La pénurie du numéraire en Allemagne, causée principalement par de nombreuses entreprises de chemins de fer exigeant d'immenses capitaux dans un pays qui en est comparativement peu pourvu, a fait augmenter le prix de l'argent. Ceci, joint à de malheureux événements imprévus, a porté la banque de France à élever l'escompte au moment même où le crédit avait

besoin d'être soutenu. La banque d'Angleterre a suivi bientôt après cet exemple, et on s'attend de sa part à une nouvelle élévation de l'escompte. La banque de France devra en faire autant, et on ne sait guère où la crise pourrait s'arrêter si, par la nature même des choses, on n'était pas à la veille d'événements plus heureux qui auront pour effet de rétablir l'équilibre. — On a essayé de représenter le crédit à son véritable point de vue, et en remontant à ses premiers éléments on a cru devoir en faire ressortir les liaisons avec l'ordre moral et avec l'ordre économique de la société. Il ne nous appartient pas de discuter des questions pleines de gravité pour le présent et pour l'avenir du monde civilisé en général et de chaque nation en particulier; mais nous avons dû les signaler au lecteur. Ici finit notre tâche. — De grands problèmes restent encore à résoudre; la discussion est ouverte aux économistes et aux hommes d'Etat: du reste, le jugement appartient essentiellement au public. Ce jugement ne se prononce pas dans les chaires d'enseignement, ne se commande pas par une loi, par une ordonnance, par une délibération d'un corps privilégié, il se manifeste dans l'aspect même du pays, dans les chaumières, dans les ateliers, dans les comptoirs, dans les chantiers, dans les ports, enfin dans ce grand livre d'observation dont les pages offrent à chaque ligne une multitude de faits qui constatent l'état réel du crédit, qui en annoncent les merveilles lorsqu'il est florissant et prospère, et qui en montrent les ruines lorsqu'il tombe et qu'il menace de s'éteindre. DE LENCISA.

**CRÉDIT ( LETTRES DE ).** — La lettre de crédit est un acte de correspondance, en matière de commerce, par lequel une personne mande à une autre qu'elle peut payer, à un tel, soit une somme déterminée ou toute autre valeur, soit la somme ou valeur que ce tiers lui demandera. Ce moyen a ordinairement lieu entre banquiers ou commerçants résidant à des domiciles différents; mais c'est une lettre d'introduction plutôt qu'un titre. — Par elle-même, la lettre de crédit ne produit aucun effet rigoureux et immédiat; son exécution dépend des relations et de la situation respective d'affaires qui existent entre le destinataire de la lettre et celui qui l'envoie: il peut exister, entre eux, des comptes courants, des créances; et c'est suivant les cas et d'après son apprécia-